

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01229
Numéro SIREN : 797 740 065
Nom ou dénomination : SYNTHESE M & L

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001926

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

SARL SYNTHÈSE M&L

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIÉTÉ SYNTHÈSE M&L
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 867 510€

13 Rue Jean Mermoz

74940 ANNECY LE VIEUX

RCS ANNECY 797 740 065

Ce rapport contient 4 pages

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 – e.mail : audit.chambery@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire à Lyon

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 12 janvier 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société a une activité de centrale d'achats de produits alimentaires ou non, de boissons, à destination de cafés, bars, restaurants, hôtels.

- La situation nette de la société au 31 octobre 2022, date du dernier bilan établi, s'élève à 2 645 985.44 euros. Le capital social s'élève à 1 867 510 euros ;

- Le chiffre d'affaires est en hausse de 20%, ce qui s'explique par la reprise de l'activité suite au contexte de pandémie sur l'ensemble de l'exercice 2021 avec des périodes de confinement ; les charges d'exploitation ont quant à elles augmentées de 3%. Ainsi, la société voit son bénéfice passer de 419 424 € au 31 octobre 2021 à 1 074 513 € au 31 octobre 2022 ;
- Les disponibilités représentent 13% du total bilan ; la situation financière de la société est saine ;
- Les titres de participation et créances rattachées ont été analysés avec les bilans des filiales. Les dépréciations de tires enregistrées au bilan sont comptabilisées pour leurs bonnes valeurs.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Seynod, le 21 février 2023

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Philippe JULITA

Commissaire aux comptes et à la transformation